

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE,
DE L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°125 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
HABILITATION DU GOUVERNEMENT A RATIFIER
PAR VOIE D'ORDONNANCES LES ACCORDS ET
CONVENTIONS DE FINANCEMENT CONCLUS
ENTRE LE BURKINA FASO ET LES PARTENAIRES
TECHNIQUES ET FINANCIERS, AU TITRE DE
L'ANNEE 2025**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Drissa KY**, rapporteur.

Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 12 décembre, de 11 heures 15 minutes à 12 heures 05 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis, sur le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnances, les accords et conventions de financement, conclus entre le Burkina Faso et les Partenaires techniques et financiers au titre de l'année 2025.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Drissa KY pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les mardi 10 et samedi 14 décembre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le lundi 18 novembre 2024 de 15 heures 15 minutes à 16 heures 52 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs, présenté par monsieur le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,
- objectif de la loi d'habilitation 2025,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- les besoins du Gouvernement en termes de ressources à mobiliser à travers la présente loi d'habilitation ;
- le nombre de ratifications d'accords et conventions de financement à conclure par voie d'ordonnances au titre de l'année 2025 ;
- les effets de l'absence de la loi d'habilitation sur la mobilisation des ressources extérieures de 2023 et 2024 ;
- le point des dossiers de ratification des accords de financement pour lesquels les retards de déblocage de fonds et autres seraient imputables aux procédures ;

- l'avis du Gouvernement par rapport au délai de l'habilitation qui n'excède généralement pas six mois alors que le présent projet de loi prévoit douze mois ;
- l'assurance à la Représentation nationale que les projets de loi de ratification conclus par voie d'ordonnances seront déposés dans le délai de six mois ;
- le bilan financier de l'exécution des projets et programmes de 2019 à 2021 autorisés par la loi d'habilitation ;
- l'assurance à la Représentation nationale que les retards de démarrage des projets et programmes ainsi que les difficultés liées à l'utilisation intégrale des appuis reçus dans les délais prévus par les accords de financement seraient résolus avec la présente loi d'habilitation ;
- la pertinence d'une loi d'habilitation étant donné que le Parlement est en session permanente.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi d'habilitation permettra au Gouvernement :

- d'assurer la prévisibilité budgétaire ;
- d'accélérer l'entrée en vigueur des accords et conventions de financement et de mobilisation des ressources nécessaires en appui au budget de l'Etat pour la mise en œuvre des projets et programmes à travers la loi de finances ;
- la mise à disposition à temps des ressources convenues avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) au profit de l'Etat ;
- de respecter les engagements pris avec les PTF et partant, de faciliter une meilleure absorption des ressources, indicateur principal de performance des projets et programmes de développement.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 décembre 2024

La Présidente



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur



Drissa KY

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2024

DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	BAILOU Bénédicte Assita Françoise Romaine	1^{re} Secrétaire
3.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e Secrétaire
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	KY Drissa	Membre
6.	OUEDRAOGO K. Kiswendsida Agueratou	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	BALBONE Boubacar	Membre
9.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
10.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SOME Yiom pouén Aimé	Vice-président
2.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

SEANCE D'ADOPTION DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	KY Drissa	1^{er} Secrétaire
4.	BAILOU Bénédicte Assita Françoise Romaine	2^e Secrétaire
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
7.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
4.	KERE/NIKIEMA Bibéta	Administrateur parlementaire
5.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
7.	OUEDRAOGO Audrey	Stagiaire